

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

2017 est l'année de renouvellement du projet social partagé entre les 2 MJC de Valence. Le budget prévisionnel repose donc sur un développement de l'agrément Centre Social avec la création de l'Animation Collective Familles et de l'Espace de Vie Sociale pour la MJC Grand Charran. Ces 3 agréments amplifient le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales pour les 2 associations.

De plus, la liquidation de la Fédération Régionale, employeur des 2 missions fédérales de direction mises à disposition des associations a obligé la municipalité et les associations à avoir recours à des personnels de direction associatifs et de bénéficier de moyens de financement public complémentaires pour assumer cette nouvelle charge. Ainsi, la participation de la Ville de Valence augmente de manière sensible pour les 2 associations, mais surtout pour la MJC Châteauvert à laquelle la ville a confié l'ouverture d'un accueil de loisirs élémentaire en sus du maternel depuis Septembre 2016. La Municipalité accorde une subvention complémentaire pour l'accueil des enfants de 7000€ annuels.

Le budget prévisionnel prend compte toutes ces nouvelles dispositions (intégration des charges de personnel de direction, augmentation des participations de la CAF et de la Ville) et le Conseil d'Administration propose :

- ✓ de renforcer l'équipe d'animation permanente avec la création d'un poste d'animateur Jeunesse à partir de Septembre 2017,
- ✓ de pouvoir disposer d'un animateur Enfance à temps partiel pour remplacer les départs en cours d'année
- ✓ d'augmenter le temps de travail de la nouvelle coordinatrice Familles et de la Responsable Enfance Jeunesse
- ✓ de donner davantage de visibilité de l'association et de moyens aux actions (véhicule supplémentaire, aménagement de l'accueil, signalétique extérieure)

Le budget prévisionnel propose des charges et des produits à hauteur de 618850€.

Le budget augmente d'environ 2,7% par rapport au budget réalisé en 2016.

Toute autre nouvelle action non prévue dans le budget devra trouver son financement pour préserver l'équilibre.

PRODUITS

- PRODUCTION :

Globalement, la participation des utilisateurs (adhérents, associations, copropriétés) est prévue à l'identique.

Seule, la formation BAFA / BAFD est revue à la baisse car une consultation est en cours pour une nouvelle offre de la Ville de Valence pour les années 2017 et 2018.

- SUBVENTIONS :

Les subventions d'exploitation augmentent sensiblement (+46% environ) car

- ✓ Ville de Valence : Complément annuel de 7000€ pour l'accueil de loisirs élémentaire
- ✓ Ville de Valence : Subvention supplémentaire de 64000€ pour le poste de direction (autrefois versée directement à la Fédération Régionale des MJC en Rhône Alpes, employeur du directeur)
- ✓ Ville de Valence : Convention pour les activités périscolaires saison 2016-2017 (13300€ pour la saison entière)
- ✓ Caisse d'Allocations Familiales : Agrément Centre social renouvelé pour 62200€
- ✓ Caisse d'Allocations Familiales : Agrément Animation Collective Familles pour 21000€

Enfin, le recours à trois contrats sous dispositif d'aide à l'emploi perdue sur 2017 (6 mois pour un contrat d'accompagnement dans l'emploi et 8 et 10 mois pour deux contrats d'avenir).

– *AUTRES PRODUITS :*

Ils correspondent au solde de financement de la formation des salariés pris en charge par l'organisme collecteur des fonds de formation.

- *PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS :*

En 2016, une reprise sur provisions pour un montant de 50844€ est prévue, répartie comme suit : 7201€ pour les fins de CDD, 23000€ pour les immobilisations (Aménagement et agencement Espace d'accueil, remorque, signalisation extérieure), 20643€ de reprise de provisions pour retraite.

CHARGES

- *ACHATS ET CHARGES :* Les charges d'exploitation sont évaluées à 140150,00€ en 2017, soit environ 25000€ de plus qu'en 2016.

L'agencement du poste d'accueil en 2017 impacte le poste d'équipements / matériels locaux (compte 606300).

L'accueil de loisirs maternel et élémentaire fonctionnant sur une année pleine agit sur les fournitures d'activités et l'alimentation en même temps que le maintien d'un séjour de 3 semaines pendant l'été 2017.

Enfin, le reversement à la MJC Grand Charran augmente du fait de la mutualisation des financements fléchés sur les postes de direction.

Les variations les plus importantes sont les suivantes :

+11500€ en équipement matériel (Agencement accueil)

+1700€ en petit matériel (accueil de loisirs essentiellement)

+1700€ en fournitures d'activité (accueil de loisirs essentiellement)

+7700€ en sous traitance en raison du développement de l'animation familles (conférences, transports des sorties, entrées pédagogiques), des activités périscolaires développées dans les écoles et de l'accueil de loisirs

+5000€ en reversion à la MJC Grand Charran (voir ci-dessus)

+3000€ en honoraires : La MJC du fait qu'elle obtient désormais plus de 150000€ de subventions publiques (Subventions Ville de Valence et CAF cumulées) doit disposer des services d'un commissaire aux comptes agréé.

- *CHARGES DE PERSONNEL :*

Les charges prévisionnelles de personnel augmentent de 103110€ (salaires et charges patronales). Cette augmentation est due notamment à :

- L'intégration du poste de direction à compter du 01 Janvier 2017

- La création d'un poste d'animateur Jeunes à compter du 01 Septembre 2017

- L'emploi d'animateurs techniciens avec un temps de travail important (animatrice Piano)

- L'emploi d'animateurs en Contrats d'Engagement Educatif pour compenser les départs des salariés en contrats aidés se terminant au cours de l'année 2017 et pour assurer les animations périscolaires

- Le changement de statut pour le salarié en charge de l'animation collective familles à compter du 01 Février 2017

- L'augmentation du temps de travail de la direction de l'accueil de loisirs et de l'animation culturelle

- Le recours à une stagiaire indemnisée pendant sa présence au sein de la MJC

- La Complémentaire Santé pour un nombre de salariés plus important

- *DOTATIONS ET PROVISIONS :*

Les dotations aux amortissements baissent de 1700€.

Le Conseil d'Administration propose ce budget prévisionnel fondé sur des éléments sérieux. Il informe les adhérents que la situation financière restera stable aux conditions suivantes :

- Maintien du nombre d'adhérents et des cotisations d'activités
- Equilibre financier des actions supplémentaires.